

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 24 septembre 2025**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 3

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le dix-huit septembre deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h00.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. GHAMO
Fernando, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel. et M. FADI Hassan.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

M. TINNES Jean-Paul

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. STEICHEN Christian a donné procuration à M. JURCZAK Serge



Publié(e) le - 8 OCT. 2025
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurene,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe.

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Ajustement des participations 2025 des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Les statuts du SYDELON prévoient le versement d'une participation financière des EPCI membres, liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés, ceci afin de permettre au SYDELON d'honorer les factures mensuelles de chaque prestataire.

Chaque année, le SYDELON fixe le montant de la participation et les modalités de versement de chaque structure membre décrites dans une convention financière.

La participation 2025 est calculée sur la base des tarifs des nouveaux marchés qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2025, des tonnages transportés et traités en 2024 pour chaque EPCI. Elle fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice N+1 au vu des prestations facturées.

Les marchés en cours depuis le 1^{er} janvier 2025 stipulent une clause de révision de prix dite butoir de 5%. Les appels à participations 2025 ont intégré ce taux maximum contractuel. Le net recul de l'inflation constaté ces derniers mois devrait impacter au maximum les prix des marchés à hauteur de 2,5%.

Aussi après ajustement, la participation financière des structures membres pour le 4^{ème} trimestre 2025 se répartit comme ci-dessous :

EPCI MEMBRE	Participations 2025 totale	Participations 2025 déjà appelées	Ajustement Participations 2025	Participations 4T-2025
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	9 437 000 €	-6 848 332,58 €	- 390 000 €	2 198 667,42 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	7 284 800 €	-5 291 694,05 €	- 150 000 €	1 843 105,95 €
Communauté de commune de Cattenom et Environs	2 716 000 €	-1 981 039,21 €	- 150 000 €	584 960,79 €
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	1 525 200 €	-1 083 618,49 €	- 180 000 €	261 581,51 €

Il conviendra donc de soustraire de la participation 2025, les versements déjà effectués pour les 3 premiers trimestres 2025 ainsi que l'ajustement et de répartir le solde sur les 3 mois restants.

Jusqu'au vote du BP 2026, il sera appelé mensuellement auprès des EPCI le montant de la participation financière identique au mois de décembre 2025.

Commission consultée : Commission Finances.

Considérant cet exposé,

MOTION :

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Comité Syndical du 19 mars 2025 approuvant le DOB 2025,
VU la délibération du Comité Syndical du 15 avril 2025 approuvant le BP 2025,

CONSIDERANT que la participation 2025, calculée sur la base des tarifs des nouveaux marchés qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2025 et des tonnages transportés et traités en 2024 pour chaque EPCI, fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice N+1.

CONSIDERANT qu'il conviendra de tenir compte du net recul de l'inflation constaté ces derniers mois qui devraient faire varier au maximum les prix des marchés à hauteur de 2,5% au lieu de 5% contractualisé en clause butoir dans les marchés en cours depuis le 1^{er} janvier 2025,

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical du SYDELON, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE l'ajustement des participations selon le tableau ci-dessous :

EPCI MEMBRE	Participations 2025 totale	Participations 2025 déjà appelées	Ajustement Participations 2025	Participations 4T-2025
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	9 437 000 €	-6 848 332,58 €	- 390 000 €	2 198 667,42 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	7 284 800 €	-5 291 694,05 €	- 150 000 €	1 843 105,95 €
Communauté de commune de Cattenom et Environs	2 716 000 €	-1 981 039,21 €	- 150 000 €	584 960,79 €
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	1 525 200 €	-1 083 618,47 €	- 180 000 €	261 581,54 €

AUTORISE le Président, ou son représentant, à appeler ces participations auprès des structures adhérentes jusqu'au vote du BP 2026.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 OCT. 2025



Le Président,

Michel PAQUET